

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21

Date de convocation :

11 mars 2024

Objet de la délibération :

**CREATION D'UN EMPLOIS
PERMANENT D'ANIMATEUR
GRADE ANIMATEUR
PRINCIPAL 2EME CLASSE
TERRITORIAL A TEMPS
COMPLET**

Le Maire



COMMUNE DE BORGIO

*DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL*

Séance du mardi 19 mars 2024

L'an **deux mille vingt-quatre** et le **dix-neuf mars** à **dix-huit heures**,
le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame le maire ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie..

PRESENTS : 19

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse
VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël,
MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange,
PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, OLIVA José, SIMON
Marie-Anne, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène, CHOIX Sabine,
SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric,
PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph,
RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier,

POUVOIRS : 2

APICELLA Lucie a donné pouvoir à MILLIEX Didier, GARULLI Alicia a
donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine,

ABSENTS : 8

DOMINICI Jean-Baptiste, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane,
AMBROSI Chantale, NATALI Pierre, Jeanne SANTINI Gilda,
BARTOLOTTI Jean Claude, MILANI Paul., SANTELLI Murielle

Un scrutin a eu lieu, Madame MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine
a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : **21** Contre : **0** Abstentions : **0**

**CREATION D'UN EMPLOIS PERMANENT
D'ANIMATEUR GRADE ANIMATEUR
PRINCIPAL 2EME CLASSE TERRITORIAL A
TEMPS COMPLET**

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'animateur, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'animateur territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Madame le Maire
est mise aux voix

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des Animateurs Territoriaux,

Où l'exposé de Madame le Maire
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Madame le Maire de créer, un emploi permanent d'animateur, relevant du grade d'animateur principal de 2ème classe territorial, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures ;

- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale

- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés